

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Achat d'un terrain situé à Sansonnet 24660 Coulounieix Chamiers – Montant 179 994,96 €.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que le Grand Périgueux souhaite augmenter sa réserve foncière.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux souhaite acheter les terrains situés sur la commune de Coulounieix-Chamiers à Sansonnet appartenant à Monsieur Paul DANREE, dont la composition est la suivante : terrains sur les parcelles AV 83, 84, 93, 377, 382 et 415 pour un montant de 179 994.96 € ;

Considérant que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux,

DECIDE

Article 1er : D'acheter à Monsieur Paul DANREE, les parcelles AV 83, 84, 93, 377, 382 et 415 sur la commune de Coulounieix-Chamiers pour un montant de 179 994.96 €.

Article 2 : de désigner Maître HANRIGOU pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

04 AVR. 2022

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le :

04 AVR. 2022

